



Saint-Ouen-Les-Vignes

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 23 AVRIL 2024 À 21H

DATE DE CONVOCATION

15 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

25/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 13

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, M. Michel DESVAUX, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, M. Dominique GEAY, Mme Sophie PETIT, Mme Sylvie SALMON-HUSZTI, M. Jean-Louis VOISARD

Etaient absents excusés :

Mme Claudette COURTOIS
Mme Marie-Agnès DOUARD
M. Logan SAEZ
Mme Elodie CHANTREAU
M. Patrick TURBAT

Pouvoirs donnés à :

M. Pascal CONZETT
Sylvie SALMON-HUSZTI
Mme Maud FOURNIAL

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Maud FOURNIAL

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux élus s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Il est demandé de modifier la rédaction de la délibération n° 2024.03.D3- Définition des Zones d’Accélération des Energies Renouvelables - bilan de la concertation et proposition de ZAEnR qui ne reflète pas la décision votée.

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des contributions citoyennes
- **EMET** un avis favorable aux ZAENR cartographiées et listées dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **IDENTIFIE** les zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes
- **CHARGE** le maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, à l’EPCI et au SCOT, les zones identifiées. »

Est remplacé par :

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des contributions citoyennes
- **IDENTIFIE** les zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes
- **RÉITÈRE** sur la forme et le fond l’avis formulé lors du Conseil municipal du 20 février 2024 approuvant le projet de zonage des sites d’énergie renouvelables avec 7 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions. Les voix contre et les abstentions expriment le refus ou les interrogations d’un déploiement d’installation de production d’énergie éolienne sur le territoire de la Commune. Elles ne représentent pas une opposition au projet de zonage favorisant les autres sources d’ENR
- **CHARGE** le maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, à l’EPCI et au SCOT, les zones identifiées. »

Avec la modification présentée ci-dessus le Conseil municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Délibération n°2024-04-D1

Débat sur les orientations du projet d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de la Communauté de Commune du Val d'Amboise et choix de gestion de la police de publicité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'Environnement et L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.
- **DE SE PRONONCER** pour le maintien du pouvoir de police de publicité extérieure au Maire sur le territoire de la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D2

Avis concernant la modification statutaire pour actualisation des compétences de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de modification statutaire présenté par la Communauté de Communes du Val d'Amboise et annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2023-04-D3

Avis sur le Pacte Fiscal et Financier proposé par la Communauté de Communes du Val d'Amboise

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DONNER** un avis favorable concernant le pacte financier et fiscal présenté par la Communauté de Communes du Val d'Amboise sous réserve du retrait du principe de la contribution solidaire au redressement des finances communautaires (point I-4)
- **D'ADRESSER** un courrier à M. le Président de la CCVA pour compléter la présente délibération et argumenter sur différents points de compréhension ou d'appréciation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D4

Demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux auprès de l'Etat pour le Fonds vert

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DEMANDER** les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert 2024 d'après le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	2024	2025	2026	TOTAL PROGRAMME
Rénovation énergétique des bâtiments	80 233,84 €	53 614,00 €	46 049,00 €	179 896,84 €

RECETTES	%	2024	%	2025	%	2026
RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS		80 233,84 €		53 614,00 €		46 049,00 €
DETR	30%	24 070,00 €	20%	10 722,80 €	20%	9 209,80 €
Fonds VERT	25%	20 058,46 €	35%	18 764,90 €	35%	16 117,15 €
SIEIL	25%	20 058,46 €	25%	13 403,50 €	25%	11 512,25 €
autofinancement	20%	16 046,77 €	20%	10 722,80 €	20%	9 209,80 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D5

Candidature à l'appel à projets 2024 Sobriété énergétique des bâtiments publics de l'Indre-et-Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de l'école et de la mairie
- **S'ENGAGE** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- **DE S'ASSURER** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **D'AUTORISER** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D6

Validation du devis pour l'acquisition d'une ruche pédagogique à installer dans le verger conservatoire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le devis n°2024-06 de la société Abeille Avenir pour la fourniture et la livraison d'une ruche pédagogique BEE PASS pour un montant de 4 680 € HT (5 616 € TTC).
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 2128 opération 20 « verger pédagogique »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D7

Remboursement de la facture DECATHLON payée en ligne par M. Patrick TURBAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le remboursement de la somme de 165€ à M. Patrick TURBAT, adjoint de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes
- **IMPUTE** cette dépense au compte 60632-fournitures de petit équipement du budget 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D8

Validation du devis pour l'extension de l'éclairage rue de la Clarcière et rue de la Bourdonnerie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le devis EI-24-038 de la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE pour la fourniture et l'installation de 9 mats et lanternes pour un montant de 10 555 € HT (12 666 € TTC).
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 21534 opération 12 « équipement travaux voirie »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D9

Validation du devis pour l'égavage des arbres autour des étangs et des tilleuls de l'Ile

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le devis D-24012725 de la société TSE égavage pour l'entretien décrit ci-dessus d'un montant de 11 200 € HT (13 440 € TTC)
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 61521

Délibération n°2024-04-D10

Choix du devis pour les travaux de taille et d'abattage des haies du cimetière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer :
 - le devis n°2023/94 de la société PAYSAGE DU PLESSIS pour l'abattage et le broyage des cyprès coté bois pour un montant 1.400€ HT avec évacuation et mise en compostière ;
 - le devis DE00000318 de la SARL GIL'VERT PAYSAGE pour la taille des haies le long du parking du flûteau, de part et d'autre du portail, sur un premier linéaire de 55 m pour 2 750 HT et un second de 75 m pour 3 750€ HT, soit 6 500 € HT, avec ramassage et évacuation à la déchetterie.
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 61521 du budget 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D11

Validation du devis pour l'aménagement paysager de l'espace cinéraire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le devis n°2024/25 de la société PAYSAGE DU PLESSIS pour l'aménagement paysager de l'espace cinéraire pour un montant 8 106 € HT (9727.20 € TTC)
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 21316 opération 18 « Cimetière »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2024-04-D12

Choix du devis pour le remplacement de la pompe du chauffage de l'école

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer le devis n°Q0715736.1.01 de la société TUNZINI-103 avenue du Danemark - CS 30020 - 37072 TOURS CEDEX 2 pour le remplacement d'une pompe de la chaufferie de l'école pour un montant de 3 933 € HT (4 719.60 € TTC)
- **D'IMPUTER** cette dépense au compte 21578 opération 13 « aménagement des locaux scolaires ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe DENIAU

